## Faits divers & Justice 11

#### Incendie volontaire à Lambaréné

# Un conflit d'héritage paternel fait des sans-abris

**SCOM** 

Libreville/Gabon

BIENVENU Aurélien Ngondet Rogombe Assona, Gabonais de 56 ans, sans emploi, domicilié au quartier Atongo-Wanga, dans le premier arrondissement de Lambaréné, a été interpellé le 12 octobre dernier, par les agents de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de cette localité, à la suite d'une plainte déposée par ses frères, cohéritiers de son défunt père. Il est poursuivi pour avoir volontairement incendié, ce même jour, la maison lais-

sée par ce dernier. Le parquet devant lequel le mis en cause a été déféré, le lendemain de son arrestation, l'a écroué à la prison centrale de cette localité. C'est que, depuis la mort de leur père, Bienvenu Aurélien et ses aînés (un homme et une femme) n'ont jamais pu s'accorder sur le nom de l'administrateur officiel de la demeure laissée par le disparu. Mais au fil du temps, Ngondet Rogombe Assona, qui est le dernier-né de la fratrie, se mettra petit à petit dans la tête que ses aînés ont planifié de l'écarter de la liste des héritiers légaux.

« Pour ne pas cautionner cette injustice, j'ai donc dé-



Aurélien Ngondet Rogombe Assona a préféré tout brûler.

cidé de mettre le feu à la maison. De sorte qu'aucun d'entre nous n'ait plus de droits sur cette bâtisse», explique le pyromane, lors de son audition au poste de police.

Pour mettre le feu à la maison dans laquelle les trois frères résidaient d'ailleurs, Bienvenu Aurélien Ngondet Rogombe Assona aurait tout simplement brûlé un matelas, préalablement disposé dans une des pièces centrales. L'acte a été commis en l'absence des autres occupants. « L'habitation et tout ce qui s'y trouvait ont complètement été réduits en cendres», indique un officier de police judiciaire (OPJ).

#### Vente illicite de médicaments

### Les trafiquants avaient les traits de "faux jumeaux"

**ANS** 

Oyem/Gabon

Deux "éminents" membres de cette activité aux traits du visage identiques - on aurait dit des jumeaux -, malgré leur différence de nationalité, viennent d'être épinglés par la gendarmerie. Le cerveau, Gabriel Siewe Noupoue, un sujet camerounais de 50 ans, estropié, se servait de son handicap et de sa fonction de tailleur présumé pour masquer sa vraie nature.

LA section des recherches de la gendarmerie du Woleu-Ntem vient de mettre fin aux activités de deux individus faisant partie d'un vaste réseau de vendeurs illicites de médicaments, dans la province du septentrion: Gabriel Siewe Noupoue, un sujet camerounais diminué physiquement car estropié, exerçant comme tailleur à Oyem, et Georges Gbemie, planteur de tomate de nationalité libérienne, résidant au village Mvane Yebivegne, tous deux âgés d'un demisiècle et aux traits du visage identiques, on aurait dit des jumeaux. Les intéressés ont été interpellés le week-end dernier par les gendarmes pour vente illicite de médicaments et pratique illégale de médecine, puis placés en détention préventive à la prison centrale d'Oyem.

Selon une source proche du dossier, les indélicats, entrés illégalement au Gabon, prennent leur quartier dans le chef-lieu du département du Woleu, où ils exercent chacun, de son côté, sa spécialité. Mais ces derniers veulent rapidement se faire de l'argent frais, que leurs activités "officielles", qui exigent de la patience et du labeur, ne peuvent leur procurer.

Aussi, décident-ils de prospecter et d'investir le terrain de la vente illicite de médicaments et la pratique illégale de la médecine, plus juteux à leurs yeux. Leur cible : les populations des villages reculés du département du Woleu, auxquelles ils proposent leurs produits

conformes et périmés qu'ils ramènent, pour l'essentiel, du Cameroun voisin, leur principal lieu d'approvisionnement.

Les affaires marchent bien, au point que Siewe et compère Gbemie semblent baigner dans le bonheur total. Jusqu'au jour où une plainte est introduite auprès des autorités par l'une de leurs victimes, sur laquelle des pratiques médicales peu orthodoxes et ayant failli mal tourner, auraient été réalisées par ... le couturier unijambiste.

Les gendarmes se rendent donc au village Mvane Yebivegne, à 43 kilomètres du canton Woleu-Ayat, pour y cueillir le fameux toubib. Mais tel un okoumé qui refuse de tomber seul, et face aux pressions des hommes en uniforme qui l'intiment de livrer ses associés, Gabriel Siewe, à son tour, conduit les agents au domicile du Libérien où ce dernier est aussi pris.

Déférés devant le parquet d'Oyem, les deux filous ont été mis en détention préventive à la prison centrale

où ils attendent désormais leur procès.

Selon toute vraisemblance, Gabriel Siewe serait en réalité membre d'un vaste réseau de vendeurs illicites de médicaments qui pullulent dans la province du Woleu-Ntem, son activité officielle de tailleur ne servant que de paravent à ses affaires louches.



Siewe (d) et Gbemie: comme deux gouttes d'eau, "professionnellement" et physiquement.



## Trafic de stupéfiants au tribunal de Lambaréné Il détournait du chanvre placé sous scellés

**SCOM** 

LEOPOLD Missima, Gabonais de 52 ans, veilleur de nuit au tribunal de grande instance de Lambaréné, a été interpellé, le mardi 13 octobre dernier par les éléments de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (PJ). Il lui est reproché d'avoir détourné, plus d'une fois, des bottes de chanvre indien placées sous scellés au sein de cette institution judiciaire du chefMoven-Ogooué.

le mis en cause ne s'est pas fait prier pour révéler son mode opératoire. En réalité, sieur Missima connaissait parfaitement le local où toutes les saisies de cannabis étaient stockées avant leur incinération. Mais quand arrivait le jour retenu pour la destruction du produit prohibé, le veilleur de nuit s'arrangeait pour déjouer la vigilance des magistrats, en soutirant discrètement quelques ballots.

lieu de la province du Le stupéfiant était par la suite liquidé auprès d'une clientèle bien ciblée, aussi bien à Lambaréné que dans les environs de la ville du Grand Blanc. En effet, les investigations ont permis aux enquêteurs de mettre le grapsur quelques pin présumés complices de Missima. Il s'agit de l'Ivoirien Kan Ibrahim, du Gabonais Eloi Bouka et du Nigérian Obina Okos.

Tout ce beau monde sera déféré ce vendredi 16 octobre 2015, devant le procureur de la République.